

## COMMUNIQUE

## Emission des Bons du Trésor Indexés et Obligations du Trésor Indexées au cours de change entre le dollar américain et le franc congolais

Le Ministère des Finances informe les banques commerciales et tous les autres investisseurs qu'il a été créé, par Arrêté ministériel n°007/CAB/MIN.FIN/CTDPI/2021 du 27 mars 2021, les Bons du Trésor Indexés et les Obligations du Trésor Indexées au cours de change entre le dollar américain et le franc congolais.

Ces deux instruments ont l'avantage de protéger les investisseurs contre les pertes éventuelles liées à la dépréciation de la monnaie nationale. Le risque de change étant éliminé, les investisseurs sont, de ce fait, rassurés de la rentabilité de leurs placements.

Considérant le respect de l'échéancier de remboursement observé depuis le début de ces opérations et la décision du Trésor Public de prendre en charge le risque de change, le Ministère des Finances estime avoir mis à la disposition des investisseurs un substitut adéquat à leurs placements en monnaies étrangères. A cet effet, les agents économiques sont invités à participer activement aux opérations d'émission qui vont reprendre à partir du mois de juin 2021.

Le Ministère des Finances rassure les agents économiques, autres que les banques, que toutes les dispositions sont prises au niveau de la Banque Centrale du Congo et des banques commerciales pour assurer leur participation aux adjudications.

Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI